Tous les moyens matériels et humains nécessaires pour l'accomplissement du pèlerinage ont été mobilisés

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-06-2010 01:17:46

Le ministre des Habous et des Affaires islamique, M. Ahmed Taoufiq a affirmé, mardi, que son département a mobilisé tous les moyens matériels et humains nécessaires et pris des mesures pratiques pour faciliter l'accomplissement du rite du pèlerinage au titre de l'année 1431 de l'hégire.

M. Taoufiq, qui répondait à une question orale à la chambre des conseillers, a expliqué que dans le cadre des ses efforts visant l'amélioration des services et prestations présentés aux pèlerins, le ministère a décidé que l'opération de tirage au sort des candidats au pèlerinage concerne cette année, à titre exceptionnel, les saisons 1431 et 1432 de l'hégire.

Il a, dans ce sens, noté que l'opération du tirage au sort s'est déroulée dans de bonnes conditions conformément à un agenda fixe, rappelant que l'inscription des pèlerins a eu lieu du 5 au 21 avril pour les deux listes à savoir, celle consacrée à ceux qui souhaitent se rendre aux Lieux Saints sous l'encadrement du ministère des Habous et des Affaires islamiques et la liste ouverte aux candidats désirant accomplir ce rite dans le cadre de l'encadrement assuré par les agences de voyage.

Le ministre a relevé que le nombre de pèlerins inscrits cette année a atteint 333.816 personnes, dont 272.752 inscrits dans le cadre de la liste de l'encadrement officiel (81,71 pc) et 61.064 personnes concernées par la liste réservée aux agences de voyages.

M. Taoufiq, qui a fait savoir que 15 pc des inscrits sur les deux listes, au niveau national, ont été réservés, avant l'opération du tirage au sort, aux personnes âgées, a précisé que le nombre de personnes âgées inscrites cette année s'élève à 4.567, dont 3.835 relèvent de la liste concernée par l'encadrement officiel.

Par ailleurs, et en réponse à une autre question portant sur "le sort du code des habous", le ministre a indiqué que ce code de 170 articles permettra de mieux organiser la gestion des biens habous, d'adapter les règles de la chariâ en la matière avec l'arsenal juridique marocain et d'actualiser les règles régissant le waqf pour qu'elles soient en phase avec les besoins socio-économiques, sans contrevenir au rite malékite.

Le nouveau code prévoit également des dispositions visant à protéger et à assurer une meilleure exploitation des biens du waqf, conformément à son caractère islamique pur, a ajouté le ministre.

Il a souligné que conformément aux orientations royales, un système de gestion financière des habous prenant en compte la spécificité du waqf et les mécanismes adoptés par la comptabilité publique a été également intégré et ce, à travers la création d'un conseil supérieur de contrô le de la finance des Habous.

Le ministre a en outre relevé que son département se penche actuellement sur l'élaboration des décrets d'application de ce nouveau code.
MAPF